

Je respecte mon environnement : **JE TRIE MIEUX MES DÉCHETS!**

Qu'est-ce que la Redevance Incitative ?



La loi Grenelle 1 impose aux collectivités une baisse conséquente de la production d'ordures ménagères (-7 %), il faut recycler davantage de déchets, ce qui doit inciter l'ensemble des habitants à trier plus.

Le coût annuel de la collecte et du traitement des déchets, pour les 18 700 habitants du territoire, est de **2 millions d'Euros par an.**

Chaque année, un habitant produit près de **600 kg de déchets.**



Une analyse fine du contenu de nos poubelles révèle qu'elles contiennent encore 45 % de déchets recyclables (12 % de papier, 12 % de déchets verts, 6 % de carton, 4 % de verre, 3 % de bouteille plastique, ...).

Il est devenu nécessaire de facturer chaque producteur selon sa production d'ordures ménagères pour inciter tout le monde à trier plus.



UNE NOUVELLE POUBELLE VOUS SERA LIVRÉE DIRECTEMENT À VOTRE DOMICILE

Elle permet de mesurer la quantité d'ordures ménagères que produit chaque foyer. Les poubelles sont toutes dotées d'une puce électronique. Selon la taille de votre foyer, le volume de la poubelle sera de :

- Foyer de 1 ou 2 personnes : 1 poubelle de 120 L
- Foyer de 3 personnes et + : 1 poubelle de 240 L

LE TRI DES DÉCHETS

Les emballages dans les **sacs de tri** | **Bacs de tri**



Les autres déchets recyclables et volumineux **EN DÉCHÈTERIES**



PAPIERS | CARTONS



RADIOGRAPHIES



DÉBLAIS | GRAVATS



HUILES DE VIDANGE



ENCOMBRANTS



HUILES DE FRIURES



MÉTAUX



DEEE



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



DÉCHETS VERTS



BATTERIES



POLYSTYRÈNE



BOIS



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI



MOBILIER



PLÂTRE ET PLAQUES
DE PLÂTRE



PELOUSE



CARTOUCHES
D'ENCRE



PILES ET
ACCUMULATEURS



LES FILMS
PLASTIQUE



LES VÊTEMENTS



LES CAPSULES
NESPRESSO

Horaires de la déchèterie disponibles sur le site internet de la CCPO : www.cc-paysdesainteodile.fr

la redevance incitative



1 COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque poubelle est dotée d'une puce électronique. Lors de la collecte, **le camion enregistre le numéro de votre puce et la levée qu'il effectue.**

Ces informations sont transmises à la Communauté de Communes. Au cours d'une année toutes les levées sont comptabilisées. **La facture est établie en fonction du nombre de levées.** Le forfait comprend 30 levées par an et par poubelle. Le camion passe chaque semaine, mais grâce au tri vous n'avez plus besoin de sortir votre poubelle chaque semaine.



2 LA FACTURE

S Pays de Sainte Odile
Communauté de Communes

FACTURE REDEVANCE INCITATIVE

LE FORFAIT FINANCE :

- La collecte et le traitement (incinération) des ordures ménagères pour 30 levées par poubelle,
- la collecte et le tri des emballages recyclables,
- la collecte du verre,
- les frais de fonctionnement.

+

PART SUPPLÉMENTAIRE
en l'absence de tri

Finance la collecte et le traitement (incinération) des ordures ménagères au-delà du forfait.

3 LA TARIFICATION

Depuis le 1^{er} janvier 2016, votre redevance est composée d'un forfait fixé en fonction du nombre de personnes qui occupent le foyer et d'une éventuelle part supplémentaire.

En effet, toute levée au-delà de 30 par poubelle, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

En partenariat avec



